LE MONTANT D'INDEMNISATION CHÔMAGE AU 2E TRIMESTRE 2026

Au 2e trimestre 2026, le montant moyen d'allocation mensuelle nette versée aux allocataires de l'Assurance chômage est de 1 061 €.

ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T1 2026

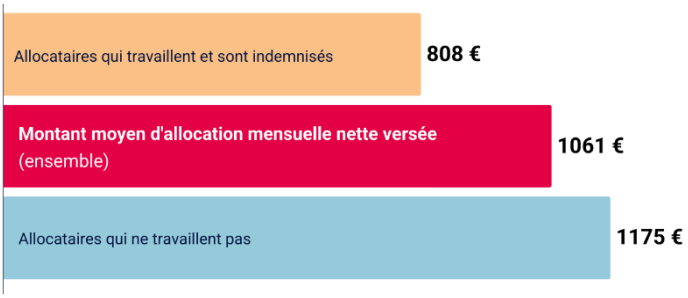

Source : Fichier national des allocataires (FNA). Données brutes.
Champ : allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ARE pour projet professionnel, l'ASP, l'ATI ou une allocation antérieure

L'allocation mensuelle nette versée[1] correspond aux montants effectivement versés aux allocataires, tenant compte du fait que certaines personnes indemnisées ne le sont pas au titre d'un mois entier, en raison d'une prise en charge pour arrêt maladie ou d'un cumul de l'indemnisation avec un revenu d'activité par exemple. Au 2e trimestre 2026, **2,4 millions de personnes sont indemnisées** (sur 3,7 millions de personnes prises en charge par l'Assurance chômage[2]).

Au 2e trimestre 2026, l'allocation nette versée est en moyenne de **1 061 €** par mois. Les allocataires qui ont travaillé et cumulent leur revenu avec une partie de leur allocation ont reçu en moyenne 808 € par mois, au titre du cumul, sur la même période. Les allocataires qui n'ont pas travaillé du tout ont reçu 1 175 € d'allocation en moyenne.

La répartition des allocataires indemnisés est telle que **54 % touchent une indemnisation inférieure à 1 000 € nets mensuels.** Près de 4 sur 10 reçoivent une allocation comprise entre 1 000 € et 2 000 € et 7 % perçoivent plus de 2 000 €. Les allocations de 3 000 € ou plus sont rares : elles concernent 2 % seulement des indemnisés.

Il faut noter **qu'une majorité d'allocataires perçoit une allocation inférieure au montant mensuel du Smic net** (1443,11 € au début du 2e trimestre 2026).

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE SELON LE MONTANT DE L'ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T2 2026

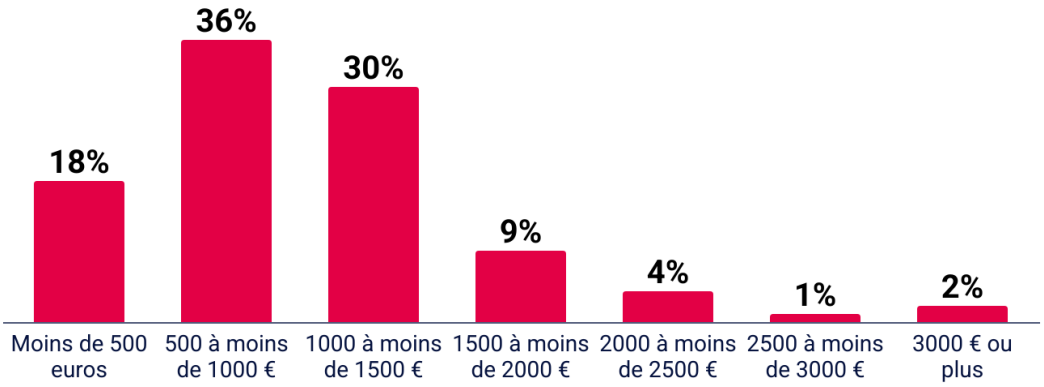

Source : FNA. Données brutes.
Champ : allocataires indemnisés au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, France entière hors Mayotte

[1] Ce montant moyen net, qui tient compte des périodes réellement indemnisées, est différent de l'indicateur publié par France Travail correspondant à un montant brut théorique.
[2] Voir Unédic, « Les entrées à l'Assurance chômage au 2e trimestre 2026 », novembre 2026

Les montants selon le profil des allocataires révèlent des disparités. Des différences importantes existent selon le niveau de diplôme, en lien avec le salaire perdu notamment : **les allocataires ayant un diplôme inférieur au Bac perçoivent des allocations sensiblement inférieures** (871 €) **à ce qui est versé aux allocataires qui sont diplômés du supérieur** (1 277 €).

Les plus jeunes perçoivent également des allocations sensiblement plus faibles (738 € pour les moins de 25 ans au 2e trimestre 2026). Les allocataires de 55 ans ou plus, eux, perçoivent des allocations en moyenne plus élevées (1 235 €).

Le montant moyen mensuel net versé aux allocataires femmes (973 € au 2e trimestre 2026) **est inférieur à celui versé aux allocataires hommes** (1 145 €). Cette différence est la conséquence de niveaux d'allocation journalière inférieurs pour les femmes[3] (reflet des écarts de salaire sur le marché du travail notamment en raison d'une plus forte proportion de femmes travaillant à temps partiel) mais aussi de la plus forte proportion de femmes allocataires qui travaillent durant leur droit.

Toutes ces disparités reflètent, notamment, les différences dans les salaires ayant servi à calculer l'allocation.

MONTANT MOYEN D'ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T2 2026, SELON LE PROFIL DES ALLOCATAIRES

Profils		Montant moyen d'allocation mensuelle nette versée (en €)
Sexe	Hommes	1 145 €
	Femmes	973 €
Âge	Moins de 25 ans	738 €
	25 à 34 ans	1 022 €
	35 à 44 ans	1 114 €
	45 à 54 ans	1 113 €
	55 ans ou plus	1 235 €
Niveau de diplôme	Inférieur au Bac	871 €
	Bac	933 €
	Études supérieures	1 277 €
Ensemble		1 061 €

Source : FNA. Données brutes.
Champ : allocataires indemnisés au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI

Retrouvez l'ensemble des indicateurs de cette publication et leurs définitions en open data et dans un tableau de suivi détaillé sur data.unedic.org.

[3] Voir Unédic, *ibid.*